



## Deduction travaux amelioration

Par **ISAJO**, le **21/07/2008** à **10:59**

Bonjour,

je viens d'acheter un appartement pour le mettre en location , je vais changer toutes les fenetres dans le cadre de l'amelioration ( double vitrage ) .

je voudrais savoir dans quelle mesure , je peux déduire de mes impots la somme engagée.

merci

Par **reno\_8**, le **21/07/2008** à **20:19**

vous pourrez tout déduire à condition de les faire poser par un professionnel et avec la mention "facture acquittée" sur la facture

Par **Thierry Nicolaidès**, le **23/07/2008** à **18:58**

il faut en plus que les dépenses ne soient pas trop importantes ( sinon risque de considerer cela comme un investissement non déductible et non comme de l'entretien

il faut aussi que la location soit déjà en cours au moment des travaux ( soit bail signé avec date d'occupation prévue

si non le risque est que l'administration rejette la dépense faute de justifier celle ci par des revenus à mettre en face

cordialement